LISTES DES DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Le dossier est constitué exclusivement de photocopies. Lors de sa réception, il est vérifié et validé par le responsable. Celui-ci se réserve le droit de demander des compléments aux parents le cas échéant.
Si dossier incomplet au moment de la période d'inscription, le directeur se réserve le droit de refuser d'inscrire et d'accueillir l'enfant.

● Documents obligatoires :

- ❒ Fiche famille complétée avec tous les renseignements nécessaires, **datée et signée**
- ❒ Fiche sanitaire de liaison (une par enfant) complétées, **datée et signée**
- ❒ **Cerfa Autorisation de sortie de territoire (valable 1 an) pour l'accueil de loisirs** à remplir en ligne et imprimer https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121
- ❒ Chèque d'adhésion qui sera **encaissé au 1er septembre 2026** (25€ pour un enfant, 45€ pour deux enfants, 65€ pour 3 enfants)
- ❒ Notification **CAF de la Haute-Savoie** ou **MSA de Haute Savoie** datée de moins d'un mois précisant le quotient familial
- ❒ Notification **CAF de la Haute-Savoie** ou **MSA** d'attribution de bons vacances au titre de l'année 2024 le cas échéant.
- ❒ Avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025) **dans son intégralité**. Pour les couples non mariés : 1 avis pour chacun.
 Le tarif plafond sera automatiquement appliqué si ces justificatifs de ressources ne sont pas fournis.
- ❒ Attestation d'assurance responsabilité civile et **extra-scolaire** couvrant l'année scolaire 2026/2027
- ❒ Copie du carnet de vaccinations à jour.
- ❒ Copie de carte vitale dont dépend l'enfant
- ❒ un chèque de 125 euros à l'ordre des Petits montagnards si vous optez pour cette forme de participation à la vie de l'association plutôt que le bénévolat
- ❒ **Copie de la Carte d'Identité de l'enfant**

● En cas de garde alternée :

- ❒ Une fiche famille par adulte avec tous les renseignements (adresse, téléphone, mail pour facturation…)
- ❒ Notification **CAF de la Haute-Savoie** ou **MSA de Haute Savoie** datée de moins de trois mois précisant le quotient familial pour chaque adulte
- ❒ Avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025) **dans son intégralité**1 avis pour chacun
- ❒ Jugement de divorce fixant la résidence habituelle et les modalités de garde de l'enfant.
- ❒ Stipuler sur la fiche inscription à l'année l'organisation (semaine paire, semaine impaire)

● PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) :

Les familles dont l'enfant souffre d'un problème de santé particulier (**allergie alimentaire ou autre pathologie**) sont invitées à retirer le document auprès du Directeur de l'école, à le faire compléter par le médecin traitant et par toutes les parties prenantes.

Attention, il s'agit d'un document valable pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire/centre de loisirs, identique quelle que soit la pathologie de l'enfant. Il est accompagné d'un protocole d'intervention en cas d'urgence à faire compléter par un spécialiste (pour l'allergie alimentaire) ou par le médecin traitant (pour les autres pathologies).
Sans le dossier PAI complet (document et protocole d'intervention en cas d'urgence daté de moins de trois mois à la date de l'inscription), l'enfant ne pourra être accueilli dans notre structure.
Merci de fournir une trousse médicale accompagnée de l'ordonnance.